

Tarif des émoluments perçus en application de l'arrêté du 12 mars 1993 du Conseil d'Etat du canton de Vaud pour les actes émanant de la Municipalité (RSV 175.34.1) et en tenant compte de la loi sur l'information (17 RLInfo)

I. Actes, déclarations, permis, certificats, visas

1. Acte de mœurs ou de notoriété	CHF	15.--
2. Déclaration de vie	CHF	5.--
3. Déclaration de fortune ou acte de pauvreté	CHF	gratuit
4. Déclaration pour les douanes (transfert de mobilier)	CHF	3.-- par page
5. Autres déclarations, maximum	CHF	10.--
6. Permission communale d'inhumer ou d'incinérer	CHF	15.--
7. Déclaration de prise en charge	CHF	15.--
8. Visa de factures	CHF	5.--
9. Demande de passeport, prolongation et inscription d'enfant (par opération)	CHF	25.--

II. Agrégation à la bourgeoisie

A. Naturalisation ordinaire

1. Dossier individuel		
a) avec enquête de police	CHF	300.00
2. Dossier de famille		
a) avec enquête de police	CHF	300.00

La Municipalité a décidé de demander systématiquement un rapport de police pour ces deux catégories.

B. Naturalisation facilitée

1. Dossier individuel

- | | | |
|----|------------------------|------------|
| a) | sans enquête de police | CHF 100.00 |
| b) | avec enquête de police | CHF 150.00 |

2. Dossier famille

(couple avec ou sans enfant, un parent avec un enfant ou plus)

- | | | |
|----|------------------------|------------|
| a) | sans enquête de police | CHF 200.00 |
| b) | avec enquête de police | CHF 300.00 |

C. Naturalisation vaudoise facilitée des Confédérés CHF 100.00

D. Réintégration des vaudoises CHF 100.00

III. Copies

1. Les 20 premières photocopies de format A4 sont gratuites; à partir de la 21^e photocopie de format A4, un émolument de 20 centimes par page est perçu.
2. S'agissant de la reprographie de documents de dimensions supérieures au format A4 et susceptible d'être réalisée au sein de l'administration communale, les photocopies sont gratuites jusqu'à l'équivalent de vingt photocopies de format A4 (par ex. : 10 photocopies A3). Au-delà, un émolument est perçu, correspondant à l'équivalent de 20 centimes par page A4 (par exemple 40 centimes pour un format A3).
3. Un émolument supplémentaire, pouvant aller jusqu'à CHF 600.-, peut être perçu lorsque la reprographie nécessite le recours à des procédés spéciaux.
4. Lorsque la réponse à une demande nécessite un travail dépassant une heure, un émolument de CHF 40.- par heure est perçu pour tout ce qui dépasse cette durée, jusqu'à et y compris quatre heures. Au-delà, l'émolument s'élève à CHF 60.- par heure.
5. En cas de demande sur le même sujet déposée plus de trois fois par année par la même personne, un émolument de CHF 60.- par heure est perçu

IV. Plans d'enquêtes numérisés

1. La remise des 10 premiers fichiers est gratuite.
2. Un émolument des CHF 30 par fichier sera facturé dès le 11^e fichier.

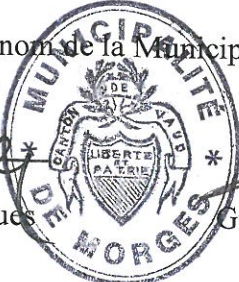
V. Droit supérieur



Pour tout ce qui n'est pas rappelé dans le présent tarif, l'arrêté adopté par le Conseil d'Etat le 12 mars 1993, fixant les émoluments administratifs des communes, ainsi que le règlement d'application de la loi du 24 septembre 2002 sur l'information sont applicables (RSV 175.34.1 et RSV 170.21.1).

VI. Entrée en vigueur

Ce tarif entre en vigueur le 1^{er} novembre 2008 et abroge celui du 15 décembre 1998 ainsi que le tarif des émoluments administratifs liés aux naturalisations du 30 mai 2005.

Approuvé par la Municipalité de Morges dans sa séance du 4 mai 2015.

au nom de la Municipalité
le syndic  le secrétaire

Vincent Jaques Giancarlo Stella

Distribution : AGCR – Administration générale, culture et relations extérieures
Archives communales
Bibliothèque
Greffé
Service du personnel
Théâtre et Foyer de Beausobre

FIPE – Finances, et promotion économique
Service de la comptabilité

PAT – Patrimoine
Bâtiments
Administration scolaire
Service dentaire scolaire
Concierges
Forêts et alpages
Vignoble

IE – Infrastructures et énergies et espaces publics
Services généraux
Services techniques
Services industriels
Voirie
Ports
Espaces publics

SPSI – Sécurité de la population et système d'informatio
Service de Police
Police du commerce
Service informatique
Unité géomatique
Office de la population

JSSL– Jeunesse, sécurité sociale et logement
Sécurité sociale
Centre de Vie Infantile (CVE)

ATD2 – Aménagement du territoire et développement durable